

Décision

Générale

colonial

Décision n° 362 solde

n° 362

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 décembre 1906

Numéro JO

n° 122 du 01/01/1907

Date du numéro

1 janvier 1907

TEXTE INTÉGRAL

une somme annuelle de 1,000 francs est allouée au greffier-notaire à titre de frais de service, à compter du 1er janvier 1906.

P. PASCAL.